

# Prévention du harcèlement au collège

## F. MAURIAC

### Grille d'auto-évaluation

Dans le cadre de sa politique de prévention des situations d'intimidations et de harcèlement, le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports a souhaité organiser une enquête nationale destinée à tous les élèves de France visant à mesurer globalement l'ampleur du phénomène.

  
**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PARENTS DES ÉLÈVES DU CE2 À LA TERMINALE**

**ENQUÊTE NATIONALE**

## Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves

Tous les élèves des écoles, du CE2 au CM2, des collèges et des lycées vont être invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement à l'école.

**Pourquoi ?**

- ✓ Pour mieux détecter les situations de harcèlement au sein de l'école, du collège ou du lycée
- ✓ Pour éviter l'installation de situations de harcèlement entre élèves
- ✓ Pour engager toute l'école, le collège ou le lycée dans la lutte contre le harcèlement

**Comment ?**

- ✓ Au cours d'une séquence dédiée de deux heures en classe, entre le jeudi 6 et le vendredi 21 novembre
- ✓ En étant encadrés par des adultes, prioritairement leur professeur des écoles ou leur professeur principal
- ✓ Sur la base du volontariat : les élèves ne sont pas obligés de remplir le questionnaire ou de répondre à toutes les questions
- ✓ En précisant, s'ils le souhaitent, leur prénom et leur nom pour bénéficier rapidement, en cas de besoin, de l'aide d'adultes de confiance.

**Pour en faire quoi ?**

- ✓ Les professeurs vont ramasser les questionnaires et les analyser pour :
  - prendre en charge les situations de harcèlement qui seraient repérées ;
  - évaluer s'il existe un **phénomène de harcèlement** dans la classe, l'école, le collège ou le lycée et agir en conséquence ;
  - évaluer la **qualité de vie** à l'école, au collège ou au lycée et mettre en place des actions pour l'améliorer.Ils partageront ensuite leur analyse avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement et vous informeront, vous et vos enfants, des résultats de l'enquête.
- ✓ Les questionnaires remplis dans quelques écoles, collèges et lycées tirés au sort serviront à réaliser une **analyse statistique sur le harcèlement** à l'échelle nationale.

**Ce temps dédié à l'école est aussi l'occasion de parler du harcèlement avec vos enfants. S'ils sont témoins ou victimes de harcèlement, parlez-en à une personne de confiance dans l'établissement.**

**Vous pouvez aussi appeler le**  

**NON AU HARCÈLEMENT**

[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

Novembre 2025

Les élèves du collège F. MAURIAC seront amenés à renseigner ce questionnaire d'auto-évaluation entre **le lundi 10 novembre et le vendredi 21 novembre 2025**.

Les créneaux de passation seront par ailleurs visibles dans PRONOTE

Ce questionnaire d'auto-évaluation sera renseigné de manière anonyme mais les élèves qui le souhaitent, pourront mentionner leur prénom et leur nom à la fin du questionnaire afin de permettre, dans l'hypothèse où le questionnaire révèle une situation de harcèlement, une véritable prise en charge individuelle. Ce questionnaire à une double finalité : mesurer l'ampleur des situations de harcèlement au sein de l'établissement et prendre en charge individuellement des élèves qui font face à des difficultés mentionnées dans le questionnaire.

**Vous pouvez consulter cette grille d'auto-évaluation en cliquant sur le lien ci-dessous :**



Tous les élèves du collège se verront donc proposer de remplir ce questionnaire visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire au cours d'un temps dédié.

Ce temps banalisé, sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.

**Télécharger le guide de passation de la grille d'autoévaluation sur le harcèlement scolaire.**



Une restitution des résultats globaux sera réalisée et communiquée aux élèves et aux responsables légaux ultérieurement.